

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 10
Pour	: 10
Contre	: 00
Abstention	: 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 30 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à 14h00, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire à la Chambre d'Agriculture de Gap après convocation légale, sous la présidence de M. Claude Nebon, Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 19 mars 2026.

Etaient présents : Claude Nebon, Robert Nebon, Jean-Pierre Martin, Jean-François Tourres, Nathalie Baille, Gaël Pascal, Remy Queyrel

Etaient absents et représentés : Jérôme Amouriq (Pouvoir donné à Nathalie Baille), René Eymery (Pouvoir donné à Robert Nebon), Christel Gagliardo (Pouvoir donné à Claude Nebon)

Assistaient sans voix délibérante : Vincent de Truchis (Directeur), Richard Chaix (Responsable Administratif et Financier)

Secrétaire de séance : Robert Nebon

Objet : Vote du Compte Financier Unique 2025 (CFU) – Remplace le Compte administratif et compte de gestion

Monsieur le Président présente les chiffres du Compte Financier Unique de l'année 2025.

Il présente les résultats en Fonctionnement et en Investissement ainsi que le résultat global de clôture pour 2025 et propose au Vice-Président de délibérer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025,
- De donner tout pouvoir à son Vice-Président pour signer les pièces nécessaires.

Une feuille d'émargement signée des membres présents et représentés est annexée au registre des délibérations.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
M. Robert Nebon



Certifiée et rendue exécutoire,

Le Vice-Président
M. Robert Nebon

